PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-035-2026-10

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2026

Sommaire

AP-HP Paris - Hôpital Saint Louis - Institut Carnot / Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI)

IDF-2026-10-19-00001 - Arrêté n° 2026-001 portant délégation de signature du directeur de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI) (4 pages) Page 3

AP-HP Paris - Hôpital Saint Louis - Institut Carnot

IDF-2026-10-19-00001

Arrêté n° 2026-001 portant délégation de signature du directeur de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI)

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI)

Milan LAZAREVIC
Directeur de la DRCI

Arrêté n° 2026-001 portant délégation de signature

Du directeur de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI)

Le directeur de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R. 6147-2 et R. 6147-4,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2026-09-30-00011 du 1er octobre 2026 modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté du Directeur Général relatif aux missions de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation et des relations avec les universités et organismes de recherche du 30 septembre 2026

ARRETE :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Quentin DEMANET, directeur d'hôpital, adjoint au directeur de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du directeur de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à Madame Florence BAGUET, directrice d'hôpital, responsable du pôle Finances et Plateformes technologiques de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du directeur de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

Article 3 – Délégation de signature est donnée à Madame Sorya LANFRANCHI, directrice d'hôpital, responsable du pôle Talents et Attractivité de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du directeur de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

En cas d'empêchement de Madame Sorya LANFRANCHI, délégation de signature est donnée à chaque cadre d'unité de recherche clinique (URC) identifié ci-dessous, à l'effet de signer les ordres de mission et états de frais de déplacement des personnels rattachés à leur URC :

URC	Cadre d'URC
DEC-AGEPS	Myriem TOUHAMI CARRIER
URC HULRB	Amel CHAMAM
URC HUSLS	Lakhdar MAMERI
URC HUPNVS	Caroline QUINTIN
URC HUPO	Pauline JOUANY
URC HUPIFO	Nawal DERRIDJ-AIT-YOUNES
URC HUPC	Guillaume MASSON
URC NCK	Sandra COLAS
URC HUEP	Nora SOUSSI-SEMAI
URC HUPSSD	Mohammed RAHAOUI
URC HUPSL	Jessica PALMYRE
URC HURDB	Sandra ARGUES
URC HUHMN	Laetitia GREGOIRE
URC ECO	Meryl DARLINGTON
URC HUPS	Sonia MAKHLOUF

Article 4 – Délégation de signature est donnée à Madame Noa BACH, directrice d'hôpital responsable *par intérim* du pôle Transfert et Innovation de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, en ce inclus les actes confirmatifs de cessions, courriers et documents relatifs aux démarches de protection des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel, auprès de tous les offices, registres et organismes nationaux et internationaux, ainsi que tous les contrats et conventions associés relevant de la compétence du pôle Transfert et Innovation de la DRCI.

En cas d'empêchement de Madame Noa BACH, délégation de signature est donnée à Madame Gisèle DIGNI, adjointe au responsable par *intérim* du pôle transfert et innovation, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, courriers et documents relatifs aux démarches de protection des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel, auprès de tous les offices, registres et organismes nationaux et internationaux.

En cas d'empêchement de Madame Noa BACH délégation de signature est donnée à Monsieur Julien MATRICON, responsable du secteur *business development et cellule innovation* du pôle transfert et innovation, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes et les courriers, à l'exception des contrats de licence d'exploitation relevant de la compétence du secteur *business development et cellule innovation* du pôle Transfert et Innovation de la DRCI.

Article 5 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge BUREAU, responsable du pôle Promotion de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de gestion technico-réglementaire (incluant la vigilance) et administrative des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, tous les contrats et conventions dans le cadre des recherches promues/gérées par l'AP-HP, ainsi que les documents concernant les appels à projets de recherche.

En cas d'empêchement de Monsieur Serge BUREAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick VACHER, adjoint au responsable du pôle Promotion de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de gestion technico-réglementaire (incluant la vigilance) et administrative des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, les contrats relatifs à la participation des centres investigateurs dans le cadre des recherches promues/gérées par l'AP-HP, ainsi que les documents concernant les appels à projets de recherche.

En cas d'empêchement de Monsieur Serge BUREAU, délégation de signature est donnée à Madame Sarra DALIBEY, responsable de la vigilance, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI les documents en matière de vigilance des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP.

En cas d'empêchement de Madame Sarra DALIBEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Florent VIGUIER et Madame Céline LE GALLUDEC.

Article 6 – Délégation de signature est donnée à Madame Lauren DEMERVILLE, responsable du pôle Partenariats et Expertises de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, courriers, conventions et documents en matière de ressources biologiques à finalité scientifique, tous les actes, courriers, conventions et documents en matière de gestion administrative et financière des projets de recherche financés par les programmes de la commission européenne ou par des organismes nationaux, tous les contrats relatifs à la prise en charge des frais supplémentaires conclus avec les promoteurs industriels et académiques, ainsi que tous les actes, courriers, contrats et conventions relevant de la compétence du pôle partenariats et expertises de la DRCI, incluant ceux de partenariat industriel, académique et institutionnel.

Article 7 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Erik DOMAIN, directeur d'hôpital responsable du pôle relations avec les universités et les organismes de recherche de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, courriers, documents et conventions relevant de la compétence du pôle relations avec les universités et les organismes de recherche de la DRCI.

En cas d'empêchement de Monsieur Erik DOMAIN, délégation de signature est donnée à Madame Noa BACH, directrice d'hôpital, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, courriers, documents et conventions relevant de la compétence du pôle relations avec les universités et les organismes de recherche de la DRCI.

En cas d'empêchement de Monsieur Erik DOMAIN, délégation de signature est donnée à Madame Pascale ROCHER, directrice d'hôpital, adjointe au responsable du pôle relations avec les universités et les organismes de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI DRCI tous les actes, courriers, documents et conventions relevant de la compétence du pôle relations avec les universités et les organismes de recherche de la DRCI.

Article 8 – Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LICANDRO, directrice d'hôpital, responsable du pôle Transformation et Management de la qualité de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, courriers et documents concernant l'expérience patient, et tous les actes, courriers et documents relatifs aux audits conduits par le pôle Transformation et management de la qualité de la DRCI.

Article 9 – Les titulaires de la présente délégation assurent la publicité des actes qu'ils ont signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

Article 10 - L'arrêté N° 75-2024-03-06-00025 du 20 mars 2024 est abrogé.

Article 11 – Cet arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19/10/2026

Le directeur de la DRCI

Signé

Milan LAZAREVIC